

**Compte rendu synthétique
de l'Assemblée générale mixte, réunie extraordinairement,
du 4 septembre 2017**

L'Assemblée générale mixte du 4 septembre 2017, présidée par Jean-Marc Janailac, Président-directeur général s'est réunie à l'Hôtel Pullman Paris Centre Bercy. Cette Assemblée a été convoquée pour la mise en œuvre d'une partie des opérations stratégiques annoncées le 27 juillet 2017. Le quorum de l'Assemblée a atteint 54,849%, représentant un nombre d'actions détenues par des actionnaires présents ou représentés de 164 039 324 sur un total de 299 072 784 actions ayant droit de vote, chaque action donnant droit, selon le cas, à une ou deux voix. En effet, depuis le 3 avril 2016, et en l'absence de clause contraire dans les statuts d'Air France-KLM, toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Au total, les 6750 actionnaires présents ou représentés ont adopté toutes les résolutions soumises à leur vote, étant précisé qu'à la demande d'un actionnaire en séance, une nouvelle résolution relative à la nomination d'un dix-neuvième administrateur a été adoptée.

Les fonctions de scrutateurs ont été remplies par Cédric GARCIN (représentant l'Etat Français, actionnaire) et par François ROBARDET (administrateur représentant les salariés personnel au sol et personnel navigant commercial), les deux membres de l'Assemblée présents disposant du plus grand nombre de voix et ayant accepté de remplir ces fonctions.

L'Assemblée était retransmise en direct sur le site internet de la société : <http://www.airfranceklm.com/fr/finance/actionnaires/webcast-ag>.

La présentation diffusée lors de l'Assemblée est également disponible sur le site internet : http://www.airfranceklm.com/sites/default/files/ag_slides_vf_diff_23h00.pdf

Résultats du vote des résolutions

#	Résolutions	Pour	Contre	Abstention
<i>A titre ordinaire</i>				
1	Nomination de Monsieur Bing Tang en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de quatre (4) ans	94,91%	5,05%	0,04%
2	Nomination de la société Delta Air Lines, Inc. en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de quatre (4) ans	94,21%	5,76%	0,03%
<i>A titre extraordinaire</i>				
3	Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 6 mois, à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Eastern Airlines Industry Investment (Luxembourg) Company Limited, filiale du groupe China Eastern Airlines, d'actions ordinaires de la Société pour un montant nominal total de 37 527 410 euros (trente-sept millions cinq cent vingt-sept mille quatre cent dix euros)	95,04%	4,82%	0,14%
4	Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 6 mois, à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Delta Air Lines, Inc. ou d'une société du groupe Delta détenue directement ou indirectement à 100% par la société Delta Air Lines, Inc., d'actions ordinaires de la Société pour un montant nominal total de 37 527 410 euros	94,64%	5,23%	0,13%

	(trente-sept millions cinq cent vingt-sept mille quatre cent dix euros)			
5	Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 12 mois, à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 2% du capital social	98,93%	1,04%	0,03%
6	Pouvoirs pour formalités	99,65%	0,30%	0,05%
<i>Résolution nouvelle à titre ordinaire</i>				
7	Nomination de la société Air France-KLM Finance SAS en tant que dix-neuvième membre du Conseil d'administration, pour une durée de quatre (4) ans	54,30%	45,08%	0,62%

Présentation des opérations stratégiques

Diffusion d'un film introductif sur les partenariats avec Delta, Virgin et China Eastern

Le Président-directeur général, Jean-Marc Janaillac, et le Directeur général adjoint Economie et Finances, Frédéric Gagey, ont présenté les opérations stratégiques dont une partie de la mise en œuvre faisait l'objet des résolutions soumises au vote des actionnaires : le renforcement des partenariats stratégiques d'Air France-KLM (AFKLM) avec China Eastern Airlines et Delta Air Lines, au travers d'accords commerciaux et leur entrée au capital d'AFKLM.

Le Président a indiqué que ces opérations répondent à un double objectif. Tout d'abord, elles s'inscrivent dans la logique du projet stratégique du groupe *Trust Together* qui a notamment pour ambition de permettre la croissance d'Air France-KLM sur le long terme en s'appuyant sur des partenariats renforcés, et en se positionnant comme le pilier européen de l'alliance Skyteam. Par ailleurs, ces opérations ont vocation à améliorer la structure financière du groupe et la réduction de sa dette. Dans le même temps ces opérations mettent AFKLM à l'abri d'opérations de la part de tiers potentiellement contraires à ses intérêts stratégiques. C'est dans ce cadre qu'AFKLM a décidé de franchir une étape majeure en concluant des alliances stratégiques, commerciales et capitalistiques, avec Delta et China Eastern.

Tout d'abord, en construisant un partenariat élargi sur l'Atlantique Nord par la combinaison de la joint-venture d'Air France-KLM et Delta avec celle de Delta et Virgin Atlantic. Cette alliance va être renforcée par la souscription par Delta de 10% du capital d'AFKLM dans une augmentation de capital réservée et par la prise de participation par Air France-KLM de 31% du capital de Virgin Atlantic. Pour sécuriser et renforcer les positions d'AFKLM sur le marché chinois, sa coopération commerciale avec China Eastern sera intensifiée. Afin de consolider cet accord sur le long terme, China Eastern Airlines va souscrire à une augmentation de 10% du capital d'AFKLM. Ces deux augmentations de capital vont permettre de lever 750 millions d'euros de fonds propres, ce qui va contribuer à l'amélioration de la structure financière d'AFKLM en renforçant son bilan.

Grâce à ces nouveaux accords, AFKLM va devenir le pilier européen d'un ensemble inégalé de partenariats commerciaux et capitalistiques entre l'Europe, l'Amérique du Nord et la Chine. Ces accords viennent renforcer le réseau mondial d'alliances d'AFKLM, couvrant le continent américain avec Delta bien sûr, Aeromexico et Gol, le continent africain avec Kenya Airways et Air Côte d'Ivoire et l'Asie, avec China Eastern, China Southern et Jet Airways. Ces compagnies sont les partenaires principaux d'AFKLM dans ces zones mais AFKLM a de nombreux accords commerciaux avec d'autres compagnies.

Il précise que la joint-venture bâtie autour des compagnies Air France, KLM, Alitalia et Delta génère un chiffre d'affaires de plus de 12 milliards de dollars et une part importante des résultats d'AFKLM avec 250 vols quotidiens et 500 destinations en Europe et aux Etats-Unis. Elle assure 20% de la capacité globale opérée tous transporteurs réunis sur l'Atlantique Nord.

Cette joint-venture s'appuie sur une gouvernance forte et c'est la plus intégrée de l'industrie avec un partage complet des résultats. Le Président a rajouté que c'est pour cette raison qu'il a paru nécessaire de la renégocier pour la renforcer davantage. D'une part, en effet, AFKLM avait fait le constat de pertes de synergies induites de l'existence chez Delta de deux joint-ventures transatlantiques distinctes, l'une avec AFKLM, Alitalia et l'autre avec Virgin Atlantic. D'autre part AFLM souhaitait en étendre significativement la durée. Enfin, la situation particulière d'Alitalia rendait nécessaire des ajustements.

Le Président a présenté en quelques mots Virgin Atlantic en indiquant que c'est tout d'abord une marque emblématique. Il a indiqué que cette compagnie a transporté 5,4 millions de passagers en 2016, qu'elle est puissante sur l'Atlantique nord où elle occupe la 4^{ème} position, notamment grâce à son positionnement à l'aéroport d'Heathrow, le premier européen, dont elle est la 2^{ème} compagnie. Delta est un partenaire de référence aux côtés de Virgin Atlantic dans le cadre d'une joint-venture et d'une participation de 49 % à son capital.

Air France, KLM, Delta et Virgin, se sont entendus sur les grands principes d'une nouvelle joint-venture transatlantique qui viendra se substituer aux joint-ventures existantes dès qu'elle aura reçu les autorisations des autorités compétentes, a priori au cours de l'année 2018. Cette nouvelle joint-venture permettra aux compagnies en question de proposer une offre désormais totalement intégrée sur le marché transatlantique. Elle sera conclue pour une durée de 15 ans et va permettre des synergies significatives, provenant notamment des nouveaux partages de code, d'un renforcement de la coordination des ventes, de synergies sur les coûts. Elle sera n°1 sur les liaisons entre les Etats-Unis et l'Europe.

En ce qui concerne l'Asie, AFKLM poursuit le renforcement de sa position en Asie, qui aujourd'hui est déjà constitué de partenariats solides. Avec Jet Airways, AFLM a un accord de code share étendu qui permet aux passagers de voyager entre l'Inde et les Etats Unis par trois hubs majeurs en Europe : CDG, Schiphol et Londres Heathrow. 12 vols quotidiens entre l'Inde et l'Europe peuvent ainsi connecter le réseau de 81 vols quotidiens entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

AFKLM continue à chercher de nouvelles opportunités de coopération avec ses autres partenaires asiatiques de l'alliance SkyTeam, afin de renforcer sa présence sur ces marchés en croissance.

La Chine constitue une priorité pour le développement de l'activité d'AFKLM du fait en particulier du fort potentiel du tourisme en provenance de ce pays, et des échanges entre l'Europe et la Chine. C'est dans ce cadre qu'AFKLM a développé des joint-ventures avec deux partenaires chinois que sont China Eastern, basée à Shanghai et membre de Skyteam, et China Southern (basée à Canton).

La joint-venture d'AFKLM avec China Eastern est la plus importante : elle a généré 530 millions d'euros de revenus, dont plus de 400 millions pour AFKLM. Elle couvre les lignes entre Paris, Amsterdam et Shanghai. China Eastern est aussi un partenaire de Delta, qui détient 3,2% de son capital.

Dans ce contexte, il est apparu prioritaire de renforcer la coopération d'AFKLM avec China Eastern. Il s'agit tout d'abord de sécuriser à long terme la position de leader européen d'AFKLM sur Shanghai, première zone économique chinoise, mais aussi d'améliorer la coopération commerciale d'AFKLM par le développement de contrats joints et d'outils de ventes communs, davantage de coordination sur le réseau. AFKLM va aussi développer d'autres synergies dans la maintenance, les achats et l'IT.

Le Président a précisé que cette coopération est parfaitement en ligne avec la stratégie de partenariat de Delta. Elle ne contrevient pas à la joint-venture existante avec China Southern.

Le Président a ensuite passé la parole à Frédéric Gagey sur l'aspect financier de ces évolutions stratégiques.

Présentation des aspects financiers de l'opération

M. Gagey a ensuite présenté l'aspect financier des opérations. Il a rappelé les trois composantes financières de l'opération : l'acquisition de 31% de Virgin Atlantic par Air France-KLM dont le coût total s'élèvera à 220 millions de GBP et la souscription par Delta d'une part et China Eastern d'autre part à

10% du capital d'Air France-KLM. Il a précisé que pour pallier les conséquences qui découleraient d'un Brexit dur, affectant le transport aérien notamment au Royaume-Uni, il a été prévu au contrat d'acquisition des 31% de Virgin Atlantic une option de revente partielle en commun avec Delta portant sur les actions acquises au sein de Virgin afin d'assurer la conformité avec les nouvelles obligations le cas échéant. A la suite de cette opération capitalistique, Air France-KLM siègera en tant qu'administrateur au *Board* de Virgin Atlantic, et comptera le même nombre d'administrateurs que Delta.

Concernant l'entrée au capital d'Air France-KLM de Delta et China Eastern à hauteur de 10% chacune, M Gagey a indiqué que les mêmes conditions s'appliquent aux deux partenaires : ces opérations seront réalisées par augmentation de capital réservée par émission d'actions nouvelles pour un montant de 375,5 millions d'euros chacune, soit un total de 751 millions d'euros. Ces opérations s'inscrivent dans la durée : des clauses de *stand still* et de *lock up* ont été négociées. Par ailleurs, des dispositions ont été introduites pour limiter le droit de ces nouveaux actionnaires de céder un jour leurs actions à certains acteurs -comme des concurrents. En termes économiques, l'opération avec Delta est relative, c'est-à-dire que l'augmentation de profitabilité découlant de synergies de coûts et de revenus, dépasseront les effets de la dilution du bénéfice net par action (BNPA).

Le prix de souscription de ces deux augmentations de capital réservées a été fixé à 10 euros. Ce prix doit s'apprécier à la fois au regard des évolutions récentes du cours de bourse et également dans une perspective de moyen terme. Le prix proposé de 10 euros représente une prime de 42% comparé à la moyenne des cours sur la période de douze mois précédant l'annonce, une prime de 11% par référence à la moyenne des cours sur la période allant de l'annonce des résultats 2016 en février 2017 jusqu'à la date de l'annonce de ces opérations stratégiques le 27 juillet dernier. L'opération proposée va permettre à Air France-KLM de diminuer son ratio d'endettement de 2,7 à 2,5 sur la base des données au 30 juin 2017 et sa dette financière, excluant les locations d'avions, passera alors sous le seuil des 3 milliards d'euros. Enfin, ces opérations vont modifier la structure de l'actionnariat d'Air France-KLM. Après finalisation, Delta et China Eastern vont détenir chacune 10% du capital et la part de l'Etat français, comme celle des autres actionnaires, baissera légèrement.

Conclusion

Le Président a en conclusion indiqué que « *ces partenariats stratégiques de long terme confirment l'attractivité d'Air France-KLM et sa capacité à maîtriser sa stratégie de croissance. Ils nous ouvrent de nombreuses opportunités de croissance rentable. Avec Delta et Virgin Atlantic, sur le marché le plus large et le plus rentable, celui de l'Atlantique Nord, où nous construisons sur le long terme la première alliance entre l'Europe et les Etats Unis en termes de trafic. Avec China Eastern, nous nous assurons la possibilité de poursuivre durablement notre croissance sur un marché en fort développement, notamment sur Shanghai. Ces opérations permettront de lever 750 millions d'euros de fonds propres permettant ainsi de poursuivre l'amélioration de notre structure financière et la réduction de notre endettement net. Ce montant contribuera également à l'opération d'entrée au capital de Virgin Atlantic. L'entrée au capital d'Air France-KLM d'entreprise mondialement connues comme Delta Airlines et China Eastern démontre que la confiance en Air France-KLM est bien réelle. Cette confiance d'acteurs de référence est, le résultat du travail et de l'engagement de tous nos salariés.* »

Présentation des résolutions

M. Nanty a présenté les résolutions soumises au vote des actionnaires. Dans ce cadre, il a tout d'abord présenté les résolutions à titre ordinaire (n°1 et 2) relatives à la nomination pour une durée de 4 ans de M. Bing Tang, candidat proposé par China Eastern, et de la société Delta Air Lines Inc, représentée par M. George Mattson, en qualité d'administrateurs d'Air France-KLM.

Il a indiqué que ces nominations auraient un double impact sur la composition du Conseil d'administration qui comporte actuellement 15 membres : d'une part, la nomination d'un administrateur représentant les salariés supplémentaire conformément à l'article L225-27-1 du Code de commerce et à l'article 17-3 des statuts ; et d'autre part, la diminution de la proportion de femmes siégeant au Conseil d'administration. La solution permettant de rester conforme aux dispositions légales consisterait à nommer un membre additionnel au Conseil d'administration, qui serait une femme, ou une personne morale dont le représentant permanent serait une femme et dont le mandat ne prendrait effet qu'en cas de désignation effective de Monsieur Mattson. Dans la mesure où la décision de Delta Air Lines de

désigner M. George Mattson comme représentant permanent a été connue très récemment, il n'a pas été possible d'ajouter dans l'avis de réunion une résolution supplémentaire en ce sens dans les délais légaux.

Cette situation a été relevée par M. Christian Magne, actionnaire et ancien administrateur représentant les salariés d'Air France KLM, qui a informé le bureau, avant le début de l'Assemblée, de son intention de soumettre au vote de l'Assemblée une résolution supplémentaire afin de désigner un 19^{ème} membre au Conseil d'administration qui serait une femme.

Dans ce cadre, le Président a demandé à M. Christian Magne de confirmer sa demande de soumettre à l'Assemblée générale un projet de résolution pour désigner un membre féminin au Conseil d'administration. Ce dernier a confirmé sa demande et a précisé que le 19^{ème} administrateur pourrait être une femme ou une personne morale dont le représentant permanent serait une femme. Face à la nécessité de procéder dans les plus brefs délais à cette désignation, il a proposé la candidature de la société Air France-KLM Finance, filiale détenue à 100% par Air France KLM.

Le Président a suspendu la séance pour permettre au bureau de se prononcer sur cette demande.

Suspension de séance. Remise par M. Magne au bureau du texte du projet de résolution proposé - discussion entre les membres du bureau.

Reprise de la séance

A l'issue de la discussion entre les membres du bureau, M. Nanty a indiqué que le bureau a accepté de soumettre au vote de l'Assemblée la résolution proposée par M. Magne. Il a ensuite lu le contenu de la résolution aux actionnaires et a signalé que cette résolution serait soumise au vote en tant que 7^{ème} résolution. Les termes de la nouvelle résolution soumise au vote des actionnaires sont les suivants :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du règlement-livraison des augmentations de capital réservées faisant l'objet des troisième et quatrième résolutions, et de la désignation par la société Delta Air Lines Inc. d'un représentant permanent masculin, de nommer en qualité de dix-neuvième membre du Conseil d'administration, Air France-KLM Finance SAS, pour une durée de quatre ans qui prendra effet à compter de la réalisation effective de l'ensemble des conditions susmentionnées. »

Il a ensuite présenté les résolutions extraordinaires, visant à approuver une délégation de compétence aux fins de procéder aux augmentations de capital réservées à China Eastern Airlines et Delta Air Lines Inc. (résolutions 3 et 4) et aux augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 2% du capital social (résolution 5).

Rapport des Commissaires aux comptes

Monsieur Guillaume Troussicot (Deloitte & Associés) a présenté les deux rapports du collège des Commissaires aux comptes.

Dialogue avec les actionnaires

Après la présentation des commissaires aux comptes de leurs rapports, le Président, accompagné de M. Gagey, M. Elbers, M. Ternier et M. Nanty, ouvre le dialogue avec les actionnaires présents dans la salle, les réponses aux questions écrites ayant été mises en ligne sur le site www.airfranceklm.com dès l'ouverture de l'Assemblée, comme la loi le permet.

Les questions posées lors de ces échanges d'une heure ont principalement porté sur les opérations stratégiques présentées lors de cette Assemblée, les modalités des augmentations de capital réservées, la nomination d'un nouveau membre représentant les salariés, les rapports avec les nouveaux partenaires, et la 7^{ème} résolution soumise au vote de l'assemblée. Une sélection de questions et de réponses reflétant ces échanges est proposée ci-dessous, l'ensemble des débats étant disponible

sur le site internet de la société, sous le lien <http://www.airfranceklm.com/fr/finance/actionnaires/webcast-ag>.

Question sur les raisons pour lesquelles le partenariat avec Delta et CEA est lié à des augmentations de capital réservées

Le Président rappelle que ces opérations poursuivent un double objectif financier et stratégique. Le renforcement des partenariats commerciaux en Asie et en Amérique du Nord va apporter au Groupe à court et moyen terme une stabilité et pérennité dans ces zones et des opportunités développement.

M. Gagey indique que le cours de l'action du groupe Air France-KLM était encore très bas, de l'ordre de 5 ou 6 euros, quelques mois auparavant, faisant preuve d'une certaine fragilité du cours de bourse d'Air France-KLM qui a été pris en compte pour la détermination du prix. Il garantit que les augmentations réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe et celles réservées à China Eastern et Delta Air Lines auront des effets bénéfiques pour le Groupe. Il précise que l'opération n'a pas été faite dans la précipitation et qu'elle repose sur un gros travail de préparation.

Question sur la nécessité d'une renégociation de l'accord des pilotes Air France en raison de la de la nouvelle joint-venture

M. Terner, indique qu'une obligation de renégociation des accords pilotes Air France et Delta existe en cas de changements majeurs de périmètre dans les équilibres des joint-ventures. Il explique que des premiers contacts ont déjà été pris avec les pilotes afin de leur préciser que les équilibres entre Delta et Air France-KLM d'une part et, d'autre part, entre China Eastern, China Southern et Air France ne sont pas modifiés, en particulier par l'apport de Virgin puisque Virgin apporte de l'activité. Il indique qu'il n'anticipe pas de difficultés sur l'issue de ces discussions.

Question sur les conséquences concrètes de l'entrée des nouveaux partenaires au capital d'Air France-KLM, sur la situation économique et sur l'indépendance du Groupe

Le Président rappelle que la joint-venture Nord-Atlantique assure la plus grosse partie des résultats d'Air France-KLM et qu'il était donc dans l'intérêt du Groupe de la prolonger. Il indique par ailleurs que ces futures joint-ventures auront pour conséquence de renforcer le réseau du Groupe.

Il explique que les deux nouveaux actionnaires auront un membre chacun au Conseil d'administration d'Air France-KLM, mais qu'ils n'agiront pas de concert.

Question sur la stratégie avec Alitalia

Le Président indique qu'Alitalia fait toujours partie de la joint-venture Nord-Atlantique, et que des discussions sont en cours afin de déterminer de quelle façon elle pourrait demeurer dans la nouvelle alliance, afin de conserver des liens notamment dans le domaine de la maintenance.

M. Terner ajoute que des négociations récentes ont eu lieu afin de sécuriser les contrats de maintenance existants avec Alitalia.

Question sur les raisons pour lesquelles une augmentation de capital ouverte au public n'a pas été décidée

M. Gagey rappelle que le Groupe, encore récemment, était dans une situation difficile. Il explique que la situation est désormais différente. La Société a un niveau de cash suffisant et le désendettement se poursuit. Il indique que les opérations avec Delta et China Eastern sont plus stratégiques que financières. L'objectif d'Air France-KLM n'était pas, au moment des discussions, de procéder à une augmentation de capital ouverte au public, mais de développer les liens avec ces partenaires stratégiques.

Question sur l'absence de prise de participation dans China Eastern

M. Gagey souligne d'abord la prise de risque du partenaire chinois en investissant au capital d'Air France-KLM. Il ajoute qu'un investissement au sein de la compagnie chinoise n'aurait pas eu pour effet d'améliorer les résultats attendus du partenariat mis en place.

Le Président ajoute qu'un investissement de 250 à 300 millions d'euros n'aurait permis d'acquérir qu'une part symbolique du capital de China Eastern Airlines.

Question sur les modalités de vote prévues pour la 7^{ème} résolution soumise au vote de l'Assemblée

M. Nanty indique que les actionnaires présents ou représentés seront amenés à se prononcer sur cette nouvelle résolution présentée par un actionnaire au moment du vote de l'ensemble des résolutions. Pour les actionnaires ayant voté par correspondance, ils ont déjà pu exprimer leur position par rapport à une éventuelle nouvelle résolution conformément aux dispositions applicables.